

DÉTERMINISME ET MORALE

POUR UNE PSYCHOLOGIE PAR PROVISION

I. Il semble que le problème des conséquences du déterminisme dans la vie morale n'apparaisse que pour être aussitôt refoulé.

L'existence du déterminisme détruit les notions de responsabilité, de mérite et de démérite, ne laisse pas de place à la volonté et n'accorde à la conscience qu'une activité d'interprète ou de spectateur.

En bouleversant ainsi les critères de la moralité et en enlevant leur prestige aux meilleures intentions, le déterminisme se présente comme une grave menace vite écartée, tantôt par une attitude peureuse ou hostile, tantôt par la constatation de son inexistence par rapport à la vie réelle, pratique.

Rappelons la phrase bien connue : « Nous sommes sans doute déterminés, mais nous nous sentons libres : le libre arbitre est une croyance inhérente à l'esprit humain. » Devant ce pseudo-problème, l'éducation morale peut garder son langage et conseiller ses procédés traditionnels.

Parce que cette croyance est utile à la moralité, les pragmatistes avaient tenté de la soustraire aux discussions des philosophes.

Dans son *Traité de Morale* (1932), M. E. Dupréel ne voit pas là de problème moral. Que nous soyons déterminés ou non, le libre arbitre est une convention indispensable à la vie en société. La société ne pourrait attribuer mérite et démérite si elle n'admettait le libre arbitre.

En 1945, M. G. Boas, professeur à l'Université John Hopkins, enterrait ainsi le problème : Les questions de mode jouent aussi en philosophie. On ne discute plus le problème du libre arbitre, non qu'il soit résolu, mais parce que « le philosophe... en a assez »¹.

Or, il ne suffit pas de nier l'actualité d'un problème, de voiler sa présence ou d'annoncer sa disparition pour le voir s'évanouir. Une constatation qui est vraie à un moment donné peut ne plus l'être quelques années plus tard. M. Boas dirait que la mode est changeante. Notre expérience nous dit que les conventions, comme les croyances, passent et se transforment.

A notre époque, le problème renaît avec une singulière vitalité. En 1944, le professeur Gonseth² reprend tous les aspects de la question. Le professeur Barzin, dès 1946, lui consacre des conférences et de nombreux débats. Deux de ses disciples, MM. S. Decoster et C. Perelman, étudient *Le double déterminisme des faits psychiques*³ et *Les conditions d'un bon choix*⁴.

Ceci n'apporterait pas grand trouble, car le public lettré se satisfait d'un jeu d'idées qui, après l'avoir passionné un moment, le laisse sur ses positions. Mais la masse a été frappée par le spectacle d'extraordinaires phénomènes sociaux et économiques ; elle est influencée par la vulgarisation des sciences qui ont le déterminisme pour postulat et par la pratique des techniques industrielles qui le vérifient sans cesse. L'homme de la rue étend de plus en plus un certain fatalisme au comportement de ses semblables, puis au sien propre, et l'on peut dire qu'il existe maintenant, dans l'opinion banale — qui ne se soucie ni des antinomies, ni du jugement des philosophes — deux conventions contradictoires qui apparaissent ensemble ou à tour de rôle dans un même groupe, et souvent chez un même individu.

¹ G. BOAS, *La philosophie dans la vie de Jefferson*, Bulletin de l'Association belgo-américaine, n° 5, juillet 1947.

² *Déterminisme et Libre Arbitre*, Ed. du Griffon, Neuchâtel.

³ Université libre de Bruxelles, Notes et conférences, n° 3, 1946.

⁴ Revue de l'Institut Solvay, n° 3, 1948.

L'existence désordonnée de ces deux conventions crée pour la moralité un désarroi dont il importe de la faire sortir au plus vite.

Le rôle du milieu, les influences du moment, de l'âge, de la passion interviennent dans le plaidoyer des avocats comme dans le jugement populaire, à côté d'appels à une fermeté justifiée par les sévices subis. Le droit pénal, qui voit s'affaiblir la notion de culpabilité, a connu une crise dont il sortit en conservant ses sanctions, sous une forme plus humaine et plus efficace, au nom de la Défense sociale.

En morale, par contre, la sévérité exagérée et souvent cruelle de l'ancien système d'éducation sociale et familiale fait place à un laisser-faire qui n'a plus rien d'éducatif, entrecoupé de véritables poussées punitives lorsque les méfaits s'accumulent ou se manifestent violemment.

Le pédagogue se trouve gêné dans son enseignement : le libre arbitre est une illusion, une croyance utile à la moralité, une convention qu'exige la société, soit : aura-t-il, dès lors, la conviction nécessaire pour inculquer une croyance dont il doute, ou une convention que réproouve sa formation scientifique ?

Les progrès de l'éducation morale se trouvent donc momentanément bloqués par ce problème irrésolu. Nous disons « momentanément » car nous pensons que, d'ici quelques années, la situation sera nette. Le professeur Gonseth a ouvert la voie en affirmant la coexistence du déterminisme et du libre arbitre. Mais sa formule « des deux versants » repose sur une comparaison empruntée à la physique. Elle n'éclaire pas directement le problème et elle n'est pas populaire : elle n'est donc pas pratique.

L'éducation morale ne peut marquer le pas en attendant que psychologues et sociologues se soient mis d'accord en excluant une thèse au profit de l'autre ou, ce qui paraît plus vraisemblable, en conciliant les deux thèses dans une formule à découvrir.

Il nous plaît, en attendant, de présenter une psychologie par provision.

II. Et d'abord en matière de déterminisme héréditaire.

Depuis un siècle, la psychologie, la psycho-pathologie et la chimie biologique accusent de plus en plus la dépendance de l'esprit par rapport au système nerveux et aux sécrétions internes.

Les progrès de la génétique et leur révélation sous une forme accessible au public par M. Jean Rostand ont accrédité l'idée d'une fatalité psychologique, appelant pour l'avenir des mesures d'eugénisme et de prophylaxie sociale, mais pesant inexorablement sur les individus existants. Les *Pensées d'un Biologiste* semblent souligner à plaisir l'aspect accablant de ces découvertes.

Les progrès et la vulgarisation de la caractérologie auront le même pouvoir démoralisant. Déjà, en ce domaine, l'œuvre passionnante de M. René Le Senne ferme des horizons en raison même du ton persuasif de ses démonstrations, et malgré l'échappée vers la perfectibilité qu'il nous présente.

Ne laissons pas l'adolescent et l'éducateur adopter trop vite une position radicale qui énerve l'effort personnel. Proposons-leur plutôt les conclusions du regretté Dr G. Vermeyley¹, professeur à l'Université libre de Bruxelles : *L'hérédité transmet, non des caractères accomplis, mais des possibilités* : des limites sont fixées dans le domaine physique, intellectuel (et sans doute moral) au delà desquelles l'individu ne peut s'avancer, en deçà desquelles il ne peut tomber.

C'est entre ces deux limites² que s'exerceront l'éducation et la discipline personnelle.

III. Si nous examinons maintenant comment s'imposent les influences du monde extérieur, nous voyons la sociologie

¹ Dr G. VERMEYLEY, *La psychologie de l'enfant et de l'adolescent*, Éd. Lamertin, Bruxelles, 1926, pp. 262-270.

² Remarquons que *determinare* signifie *borner, limiter*. Nous découvrons chez M. Jean Rostand des précisions analogues : « Aussi doit-on se garder ici d'affirmations trop brutales, et attribuer seulement à l'hérédité la fixation de certaines limites entre lesquelles l'individu pourra évoluer selon la faveur ou la défaveur des circonstances » (*Hérédité et Racisme*, Éd. Gallimard, 1939, pp. 26-32).

affirmer sans cesse le rôle du milieu dans le comportement, ainsi que la rigueur et la régularité de phénomènes que l'on croyait appartenir à la seule décision de « leurs auteurs ».

Le partisan du libre arbitre, devant cette marée de faits adverses, abandonne sans cesse du terrain et finit par se retirer sur une mince bande de territoire qu'il déclare de la plus haute importance intellectuelle et morale. Après : « Le corps est déterminé, mais non l'âme », est venu : « L'esprit est déterminé quant à ses activités inférieures : instincts, automatismes, associations d'idées... et même dans ses activités moyennes : dons, aptitudes, croyances, conventions..., mais non quant à ses activités supérieures : recherche scientifique et création artistique ; pensée logique, morale, mystique et philosophique. » C'est là une attitude assez émouvante, mais l'histoire de l'art, l'histoire des idées, l'histoire de la science, l'histoire des religions, la publication des journaux intimes lui infligent chaque jour des démentis ¹.

IV. L'observation attentive de la manière dont s'exercent les contraintes, indications et entraînements du milieu nous autorise à admettre, au moins pour un temps, que *toutes nos activités* (personnelles, professionnelles et supérieures), dans chaque manifestation, *sont déterminées* par les conditions intérieures et extérieures *jusqu'à un certain point*, à partir duquel se présente un flottement, une indécision... ; l'activité, jusque-là puissamment orientée, hésite devant plusieurs directions possibles : c'est le moment de l'action décisive, du choix, de l'effort pour arriver en temps voulu à une compréhension plus complète et plus exacte des phénomènes qui s'offrent à l'esprit, afin que, au lieu d'un déterminisme hasardeux et généralement menacé

¹ Lorsque des observateurs plus avisés acceptent qu'un même acte, quelle que soit sa nature, puisse être tantôt déterminé, tantôt susceptible de choix, ils considèrent cette dernière alternative comme très rare et ne s'exerçant, pour chaque individu, que dans le cercle restreint de sa spécialité (J. LECLERCQ, *Introduction à la Sociologie*, Ed. Université de Louvain, 1948, pp. 149-170).

d'échec, joue un déterminisme judicieux, réunissant toutes les chances de succès.

Ce choix au sein du déterminisme, cet « effort en fin de déterminisme » satisfait toute la personnalité ¹, alors que le déterminisme dû au hasard ou à l'impulsion satisfait une disposition momentanée par un acte que regrettera le plus souvent la personnalité revenue au calme.

V. Cet idéal reste en deçà de ce que l'on peut attendre des deux postulats énoncés.

Au lieu de l'expérience fortuite et empirique de la vie, qui impose à l'individu, à la longue, un contrôle, des limitations ou des tensions pour « se réaliser », nous lui proposons une expérience de la vie dans laquelle il inclurait l'étude de son caractère, de ses aptitudes et de ses possibilités, et qui naîtrait de la méditation.

Par cette méthode, qui a les plus augustes promoteurs, il anticiperait sur l'expérience occasionnelle et aléatoire et corrigerait sans cesse son comportement en tenant compte de l'exagération de certaines de ses tendances, de la faiblesse des autres.

Il constituerait des principes d'action à son usage, en introduisant des rectifications utiles dans les règles éprouvées.

Il établirait et appliquerait ainsi, au cours de ses activités, un continuel *calcul de dérive*, assurant à sa personnalité améliorée son maximum de réussite pratique.

Si une préoccupation morale — souci d'altruisme ou de dignité — domine dans cet examen critique de ses réactions devant les provocations ² du milieu, il assurera alors sa réussite morale.

Cette méthode dépasse en efficacité l'habituel « examen de conscience », dans lequel l'individu compare ses actes à la règle morale : cette confrontation le déprime ou l'anime de bonnes

¹ C'est ce qui, pour M. Barzin, représente notre maximum de liberté (ou de choix).

² Le mot, qui exprime admirablement la chose, est de M. Emmanuel Mounier.

intentions, amenant, dans les deux cas, des résultats également faibles.

Au contraire, en ajoutant à la règle morale à laquelle il adhère des préceptes de nature à régler sa propre conduite, à brider les excès et à pallier les insuffisances de son caractère précisément dans ce moment si fréquent de l'indécision, c'est leur maximum de perfection qu'il assurera à ses actions.

Fernand JANSON (Bruxelles).